



**Bibliothèque et Archives nationales
du Québec**

GUIDE SUR L'UTILISATION DE L'ISBN

Au sujet de BAnQ

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) est une institution culturelle qui a pour mission d'acquérir, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire publié, archivistique et filmique du Québec ou relatif au Québec. Elle offre aussi à tous les Québécois – sur place, par Internet ou par prêt entre bibliothèques – un accès gratuit à de vastes collections universelles et aux services d'une bibliothèque publique d'envergure. BAnQ regroupe la Grande Bibliothèque, le Centre de conservation et neuf centres d'archives à Montréal, Québec, Gatineau, Rimouski, Rouyn-Noranda, Saguenay, Sept-Îles, Sherbrooke et Trois-Rivières.

6^e édition, 2008

ISBN 978-2-550-51619-4 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-51620-0 (PDF)

Publié en 1986 sous le titre *Normes pour l'utilisation de l'ISBN* (ISBN 2-550-17473-9)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2008

Ce guide est également disponible en versions PDF et HTML sur le portail de BAnQ : www.banq.qc.ca

Table des matières

1. Numéro international normalisé du livre – ISBN	4
1.1 Buts et avantages de l'ISBN	6
2. Rôle de Bibliothèque et Archives nationales du Québec dans l'attribution d'ISBN	7
3. Documents visés par le système de numérotation ISBN	8
4. Règles relatives à l'ISBN	9
4.1 Règles applicables aux éditeurs du secteur privé	9
4.2 Règles applicables aux éditeurs du secteur public	10
4.3 Règles d'impression de l'ISBN	11
4.3.1 Livre, brochure et autre matériel imprimé	11
4.3.2 Document électronique et logiciel sur support .	12
4.3.3 Document électronique diffusé sur Internet	12
4.3.4 Autres documents	12
4.4 Règles applicables à certains types de documents	13
4.4.1 Réimpression	13
4.4.2 Nouvelle édition	13
4.4.3 Publication produite en formats différents	15
4.4.4 Traduction	15
4.4.5 Édition parallèle	16
4.4.6 Ouvrage en plusieurs volumes	16
4.4.7 Publication conjointe	17
4.4.8 Publication annuelle	17
4.4.9 Publication à feuilles mobiles	17
4.4.10 Supplément	18
4.4.11 Tête-bêche	18
4.4.12 Livre distribué par un agent	18
4.4.13 Publication imprimée à la demande	18
5. Questions fréquentes à propos de l'ISBN	19
Sources consultées	26
Annexe I : Liste des documents auxquels des ISBN peuvent être attribués ou non	28
Annexe II : Chiffre de contrôle de l'ISBN à 13 chiffres	30
Annexe III : Liste des sigles utilisés	34

1. Numéro international normalisé du livre – ISBN

Créé à l'initiative du distributeur anglais W. H. Smith and Son Ltd. et de la Publishers Association of Great Britain, le système de numérotation ISBN remonte à 1965. L'utilisation accrue de l'informatique dans le milieu du livre a nécessité la mise au point d'un système de codification dans lequel un numéro unique et simple identifie une publication. La tâche fut confiée au professeur F. G. Foster de la London School of Economics. Son étude sur le sujet mena à l'adoption d'un système normalisé de numérotation devenu opérationnel au Royaume-Uni en 1967. Par la suite, l'Organisation internationale de normalisation (ISO) examina la possibilité d'étendre le système britannique à un usage international et adopta en 1970 la norme ISO 2108, *Information et documentation : numéro international normalisé du livre (ISBN)*.

L'Agence internationale de l'ISBN, localisée à Londres, supervise et coordonne les activités des agences ISBN nationales. ISBN signifie *International Standard Book Number*, soit Numéro international normalisé du livre. L'acronyme anglais est utilisé dans toutes les langues. Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) agit comme agence ISBN pour les éditeurs francophones de l'ensemble du Canada et pour le gouvernement du Québec.

Depuis janvier 2007, la structure de l'ISBN est passée de 10 à 13 chiffres. Ceux-ci sont répartis en cinq segments de longueur variable séparés entre eux par un tiret. Par exemple :

ISBN 978-2-550-51619-4

- Le premier segment est le préfixe à 3 chiffres établi par l'Agence internationale de l'ISBN et conforme au système mondial EAN. UCC de numérotation des produits. Ce préfixe peut être 978 ou 979.

- Le deuxième segment indique le groupe d'enregistrement identifiant le groupement national, linguistique, géographique ou autre. Le code 2 identifie les éditeurs francophones. Ce segment désigne le groupe linguistique d'appartenance de l'éditeur et non pas la langue dans laquelle un livre est publié.
- Le troisième segment indique le déclarant pour cet ISBN. Il se rapporte à un seul éditeur et sa longueur varie en fonction du nombre de titres publiés par celui-ci.
- Le quatrième segment numérote un document parmi les publications de l'éditeur : sa longueur est déterminée en fonction de la longueur des trois premiers segments.
- Le cinquième segment est un chiffre de contrôle permettant d'assurer la validité de l'ISBN. Le mode de calcul est expliqué à l'annexe II, à la fin de ce document.

Il est à noter que l'ISBN correspond au même numéro que le code à barres EAN. UCC de numérotation des produits; celui-ci est cependant inscrit sans les tirets.

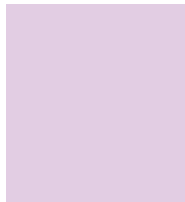
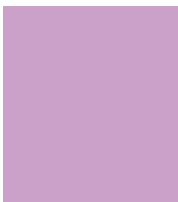
1.1 But et avantages de l'ISBN

La normalisation d'un système de numérotation des livres a pour but d'identifier, sur le plan international, toute publication. Il faut cependant retenir que l'ISBN n'a aucune valeur légale, ce qui signifie qu'il n'offre pas de protection quant aux droits d'auteur.

Bien qu'il ne soit pas obligatoire d'obtenir un ISBN pour publier un document au Canada, plusieurs avantages y sont associés. En effet, l'emploi de celui-ci évite la confusion entre des titres semblables et facilite les différentes opérations de gestion pour les intervenants du domaine du livre : clé de recherche précise et utile pour repérer des publications dans les banques de données bibliographiques, automatisation des commandes, production de listes d'éditeurs et contrôle des stocks. De plus, il est nécessaire d'obtenir un ISBN pour bénéficier du Programme canadien de catalogage avant publication (CIP).

Par ailleurs, Bibliothèque et Archives nationales du Québec publie, à partir des données recueillies, le *Bottin des éditeurs francophones canadiens* (disponible gratuitement à l'adresse **www.banq.qc.ca**). Cette liste est reprise dans le *Publishers' International ISBN Directory* et permet de trouver les coordonnées des éditeurs de tous les pays participant au système de numérotation ISBN.

Enfin, la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (L.R.Q., chap. T-0.1) prévoit l'exemption de l'application de la taxe de vente du Québec (TVQ) de certains types de livres portant un ISBN. Pour tout renseignement supplémentaire à ce sujet, veuillez communiquer avec Revenu Québec (www.revenu.gouv.qc.ca).



2. Rôle de Bibliothèque et Archives nationales du Québec dans l'attribution d'ISBN

En 1979, la Bibliothèque nationale du Québec (Bibliothèque et Archives nationales du Québec depuis 2006) s'est vu confier le mandat d'agir à titre de représentante officielle de l'Agence francophone pour la numérotation internationale du livre (AFNIL) située en France. Elle est donc devenue une agence ISBN. À ce titre, BAnQ attribue gratuitement aux éditeurs¹ francophones canadiens du secteur privé une séquence d'ISBN représentant le groupe francophone commençant par l'indicatif 2. Elle leur fournit une liste de numéros correspondant au nombre de publications qu'un éditeur entend publier dans les prochaines années, soit par tranches de 10, 100, 1000 ou 10 000 numéros.

BAnQ attribue également des ISBN avec l'indicatif 2 pour les éditeurs de tous les autres groupes linguistiques au Québec, sauf ceux de langue anglaise. Les éditeurs anglophones québécois doivent obtenir des numéros avec l'indicatif 0 ou 1 en s'adressant à l'Agence canadienne de l'ISBN à Bibliothèque et Archives Canada (www.collectionscanada.gc.ca).

Par ailleurs, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a la responsabilité de coordonner l'attribution d'ISBN réservés aux ministères et aux organismes du gouvernement du Québec.

¹ On entend par éditeur toute personne, compagnie, société, association, groupe ou organisme qui publie et assume la responsabilité de la production d'un document pour la vente ou à titre gratuit.

3. Documents visés par le système de numérotation ISBN

Un ISBN peut être attribué aux documents suivants :

- les brochures (toute publication non périodique, imprimée et comptant entre 5 et 48 pages de texte);
- les livres;
- les ensembles multisupports et les ensembles éducatifs;
- les livres-cassettes sans musique prédominante;
- les logiciels;
- les documents électroniques sur support (CD-ROM, DVD-ROM) ainsi que leurs guides d'accompagnement;
- les documents diffusés sur Internet (ils doivent être complets et définitifs);
- les microformes;
- les publications en braille;
- les cartes géographiques destinées à la vente;
- les numéros séparés de publications en série paraissant une fois par an ou moins; par exemple, les annales, les comptes rendus, les rapports annuels et les annuaires statistiques;
- les ouvrages complets paraissant en livraisons fractionnées, avec ou sans périodicité;
- les tirés à part, à condition qu'ils aient un titre, une nouvelle pagination et qu'ils soient mis en vente séparément.

Cependant, le système de numérotation ISBN ne s'applique pas, entre autres, aux documents suivants :

- documents publiés à des fins publicitaires;
- documents présentant de l'information éphémère;
- documents internes ou confidentiels;
- documents non publiés ou manuscrits.

Une liste plus exhaustive des documents qui peuvent ou non recevoir un ISBN est présentée à l'annexe I.

4. Règles relatives à l'ISBN

4.1 Règles applicables aux éditeurs du secteur privé

Un éditeur du secteur privé peut faire une demande d'ISBN en suivant la procédure décrite sur le portail (www.banq.qc.ca), et ce, trois à quatre semaines avant de mettre sous presse. Par la suite, il obtient une liste de numéros par tranches de 10, 100, 1000 ou 10 000 et il attribue lui-même un numéro à chacune de ses publications à paraître. L'éditeur doit utiliser les numéros dans l'ordre où ils apparaissent sur la liste et les reproduire intégralement. Une fois attribué, l'ISBN ne doit jamais être utilisé de nouveau, sauf en cas de réimpression (voir 4.4.1).

Lorsque la liste de numéros est épuisée, l'éditeur peut obtenir une autre séquence sur demande. Il utilisera alors le premier numéro apparaissant sur la nouvelle liste.

L'éditeur canadien qui publie en plusieurs langues, dont le français, et qui demande un ISBN pour la première fois doit décider à quel groupe linguistique il désire être identifié. Si ce groupe est celui des éditeurs francophones canadiens, il recevra une séquence d'ISBN débutant par « 978-2 ». Cette identification sera attribuée à chacune de ses publications même si leur contenu est en anglais ou dans une autre langue.

Dans le cas d'un livre publié à compte d'auteur, l'auteur devient l'éditeur par défaut et c'est sous son nom personnel que la demande d'un ISBN doit être faite. Par contre, si l'auteur décide de publier sous un nom de compagnie, ce nom doit être immatriculé au Registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales (www.registreentreprises.gouv.qc.ca) avant que soit effectuée une demande d'ISBN.

Un éditeur qui possède plusieurs maisons d'édition et qui produit des publications sous le nom de chacune d'entre elles doit obtenir une séquence d'ISBN différente pour chacune de ses raisons sociales. Par contre, un éditeur qui a plusieurs adresses pour une même maison d'édition s'inscrit avec les coordonnées du siège social.

L'éditeur qui change de nom ou qui s'inscrit sous une dénomination sociale alors qu'il était enregistré sous son nom personnel conserve les mêmes ISBN.

Lorsqu'une modification de la raison sociale est apportée à la suite d'un rachat, d'une fusion, d'une division ou d'une scission de maison d'édition, chacune des nouvelles entités doit faire une demande d'ISBN. Les ISBN attribués aux éditeurs avant les changements ne doivent plus être utilisés.

Dans tous les cas de changement d'adresse, de modification de la raison sociale, de cessation d'affaires ou autres, l'éditeur doit aviser rapidement l'Agence ISBN pour les éditeurs francophones canadiens qui effectuera les corrections nécessaires dans le *Bottin des éditeurs francophones canadiens*.

4.2 Règles applicables aux éditeurs du secteur public

Bibliothèque et Archives nationales du Québec est responsable de la coordination de la liste des ISBN réservés au gouvernement du Québec. Sur demande, les ministères et organismes gouvernementaux peuvent obtenir un ISBN pour chacune de leurs publications.

Un éditeur du secteur public doit effectuer une demande d'ISBN moins de six semaines avant de mettre la publication sous presse en suivant la procédure décrite sur le portail (www.banq.qc.ca).

4.3 Règles d'impression de l'ISBN

La façon de présenter l'ISBN dans les publications est uniformisée : il faut d'abord inscrire « ISBN » suivi d'un espace et des segments de chiffres séparés entre eux par des tirets. Ce numéro est transcrit tel qu'il figure sur la liste transmise à l'éditeur par l'Agence ISBN.

Le code à barres d'une publication est généré à partir de l'ISBN qui lui est attribué. Celui-ci sera imprimé sur la quatrième de couverture de la façon suivante :



4.3.1 Livre, brochure et autre matériel imprimé

L'ISBN doit être imprimé au verso de la page de titre. Dans les cas où il est impossible de le mettre à cette position, l'ISBN doit apparaître, par ordre de priorité, à l'un des endroits suivants : au bas de la page de titre, à la dernière page du texte, dans la page des crédits, ou ailleurs à condition que l'ISBN soit mis en évidence.

L'ISBN doit également être imprimé sur la quatrième de couverture et sur la dernière page de la jaquette si le livre en est pourvu.

Par ailleurs, si une notice CIP (catalogage avant publication) est imprimée dans une publication et que celle-ci fait mention d'un ISBN, il faut tout de même imprimer celui-ci ailleurs dans la publication en suivant les spécifications mentionnées précédemment.

4.3.2 Document électronique et logiciel sur support

Pour les logiciels et les documents électroniques sur support, un disque compact ou un DVD-ROM par exemple, l'ISBN doit être imprimé sur l'étiquette fixée en permanence sur la publication. Si ces documents sont accompagnés de différentes publications, un manuel de l'utilisateur par exemple, il doit également être imprimé au verso de la page de titre et sur la quatrième de couverture de celui-ci.

Si la publication et tous ses documents d'accompagnement sont présentés dans un boîtier, une pochette ou sous toute autre forme d'emballage, l'ISBN est aussi imprimé à l'arrière de celui-ci, dans le coin inférieur droit.

4.3.3 Document électronique diffusé sur Internet

Dans le cas d'un document électronique diffusé sur Internet (format PDF, HTML ou autre), l'ISBN doit figurer sur la page ou l'écran affichant le titre ou sur son équivalent, par exemple, l'écran qui s'affiche à l'ouverture de la publication ou l'écran qui porte la mention de copyright.

4.3.4 Autres documents

Pour les cassettes non musicales, disques compacts non musicaux et les vidéocassettes qui en nécessitent un (voir Annexe I), l'ISBN doit être imprimé sur la couverture arrière du contenant ou de ce qui en tient lieu.

Il doit aussi apparaître sur tout matériel qui accompagne un document.

4.4 Règles applicables à certains types de documents

4.4.1 Réimpression

Une réimpression est un nouveau tirage d'un document déjà publié. Le document à réimprimer ne comporte aucun changement quant au texte, au titre, à la forme et au format de présentation du document original à l'exception des modifications mineures suivantes :

- correction de fautes d'orthographe qui n'affectent pas le sens du texte;
- ajout ou retrait de quelques lignes qui n'affectent pas le nombre de pages ou le sens du texte;
- changement de couleur ou de l'illustration de la page couverture;
- changement du prix de vente.

Une réimpression, telle que définie précédemment, conserve son ISBN original et ne requiert pas le changement de date de publication que l'on trouve habituellement sur la page de titre et son verso.

4.4.2 Nouvelle édition

Il y a une nouvelle édition lorsque le document original subit, avant un nouveau tirage, l'une ou l'autre des modifications suivantes :

- modifications affectant le contenu, le sens du texte ou les statistiques présentées;
- changement dans le titre ou changement de titre alors que le contenu demeure intact;
- présentation différente d'un même titre avec ou sans modifications au texte original : changement de format, de caractères, de reliure, d'illustrations à l'intérieur du document ou autres.

Pour chacune de ces situations, un nouvel ISBN sera attribué. Ce dernier, de même que celui de l'édition précédente, devra apparaître au verso de la page de titre du nouveau document, selon les spécifications suivantes :

- modifications affectant le contenu ou le titre du document :

ISBN 978-2-920001-01-5 (2^e édition, 2008)

ISBN 978-2-920001-00-8 (1^{re} édition, 2007)

S'il y a plusieurs éditions antérieures, noter l'édition la plus récente et la première édition.

ISBN 978-2-920001-04-6 (4^e édition, 2008)

ISBN 2-920001-00-0 (1^{re} édition, 1992)

- modifications affectant la présentation du document alors que l'éditeur est le même :

ISBN 978-2-9800415-1-8

ISBN 2-9800415-0-1 (1^{re} édition)

- modifications affectant la présentation du document chez un éditeur différent :

ISBN 978-2-9801231-2-2

(publié précédemment par les Éditions X,
ISBN 2-89116-007-X)

La mention d'ISBN d'une édition publiée avant le changement de la norme de l'ISBN en 2007 (voir section 1) doit être inscrite telle qu'elle apparaissait lors de sa publication, c'est-à-dire que le numéro ne doit pas être converti.

4.4.3 Publication produite en formats différents

Un ISBN distinct doit être attribué aux différents formats d'un titre publié même si le contenu est le même. Par exemple, un même texte présenté sous une couverture, broché et relié, avec caractères en braille, en ligne ou sur CD-ROM se verra attribuer des ISBN différents.

Il en est de même pour chaque format d'une publication électronique, par exemple : PDF, HTML, LIT. Les différents numéros s'inscrivent les uns au-dessous des autres suivis de la mention du format entre parenthèses. Par exemple :

ISBN 978-2-7611-0001-4 (br.)
ISBN 978-2-7611-0002-1 (relié)
ISBN 978-2-7611-0003-8 (CD-ROM)
ISBN 978-2-7611-0004-5 (PDF)
ISBN 978-2-7611-0005-2 (HTML)

Voici quelques traductions recommandées de mention de format pour des ouvrages publiés en anglais :

- ensemble : *set*
- broché : *paperback*
- relié : *hardback*
- CD-ROM : *CD-ROM*
- braille : *braille*

4.4.4 Traduction

Dans le cas d'une traduction, l'éditeur doit inscrire, sous le nouvel ISBN, l'ISBN du livre ayant servi de base à la traduction, comme dans l'exemple suivant :

ISBN 978-2-921014-15-1
(Édition originale : ISBN 0-916965-00-7, Éditions XY, San Francisco)

4.4.5 Édition parallèle

L'édition parallèle est une édition présentant différentes versions linguistiques d'un même texte, par exemple les publications des organisations internationales. On indique les ISBN de toutes les éditions parallèles au verso de la page de titre comme suit :

ISBN 978-2-89116-007-0

(Édition japonaise : ISBN 4-948740-00-4, Éditions J, Tokyo;

édition espagnole : ISBN 84-86950-00-7, Éditions Y, Madrid)

4.4.6 Ouvrage en plusieurs volumes

Un ouvrage publié en plusieurs volumes pouvant être vendus ou distribués séparément doit se voir attribuer un ISBN pour l'ensemble et un ISBN différent pour chacun des volumes de cet ensemble. On mettra au verso de la page de titre de chaque volume l'ISBN désignant l'ensemble de la publication suivi de l'ISBN spécifique à chaque volume. Ainsi, dans le premier, on insérera l'inscription suivante :

ISBN 978-2-920400-04-7 (ensemble)

ISBN 978-2-920400-05-4 (vol. 1)

Dans le second volume, on indiquera :

ISBN 978-2-920400-04-7 (ensemble)

ISBN 978-2-920400-06-1 (vol. 2)

Même si les éléments d'un ouvrage publié en plusieurs volumes ne peuvent être vendus ou distribués séparément, l'attribution d'un ISBN pour chacun de ceux-ci est tout de même recommandée afin de faciliter les transactions commerciales ou le remplacement dans le cas d'exemplaires endommagés.

4.4.7 Publication conjointe

Lorsque deux éditeurs et plus sont mentionnés sur la page de titre d'une publication conjointe et que l'ouvrage est disponible auprès de ces mêmes éditeurs, chacun des éditeurs peut attribuer un ISBN de sa propre séquence à cette publication. Les ISBN, suivis de la mention du nom de l'éditeur entre parenthèses, seront inscrits au verso de la page de titre selon la forme suivante :

ISBN 978-2-9800489-0-6 (Éditions X)

ISBN 978-2-89142-002-0 (Éditions Y)

Toutefois, un seul ISBN doit être indiqué sous forme de code à barres sur la quatrième de couverture et c'est celui de l'éditeur qui distribue et vend la publication.

Par contre, lorsqu'un seul de ces éditeurs agit dans le domaine de la vente et de la distribution, il est le seul autorisé à attribuer un ISBN de sa propre séquence.

4.4.8 Publication annuelle

Une publication paraissant une fois par an ou moins peut recevoir à la fois un ISBN et un ISSN (Numéro international normalisé des publications en série). Au Canada, tous les ISSN sont accordés par Bibliothèque et Archives Canada. On imprime l'ISSN avant l'ISBN au verso de la page de titre.

4.4.9 Publication à feuilles mobiles

Une publication à feuilles mobiles dont le contenu est complet et qui paraît en une seule fois peut se voir attribuer un ISBN.

Par contre, lorsqu'une telle publication n'est pas complète et est conçue pour recevoir des mises à jour, elle ne peut recevoir d'ISBN. Il s'agit alors d'une ressource dite continue à laquelle il convient d'attribuer un ISSN.

4.4.10 Supplément

Un ISBN différent sera attribué au supplément d'un livre qui a déjà été publié et qui a déjà un ISBN.

4.4.11 Tête-bêche

Dans un document publié tête-bêche, l'éditeur doit imprimer le même numéro ISBN pour chaque version et indiquer celui-ci au verso des deux pages de titre.

4.4.12 Livre distribué par un agent

L'éditeur canadien qui agit à titre de distributeur ou de dépositaire exclusif de livres importés ou non portant déjà un ISBN doit conserver le numéro original attribué par l'éditeur.

Cependant, un livre publié et importé d'un pays qui ne participe pas au système de numérotation ISBN peut recevoir un ISBN du dépositaire exclusif canadien.

4.4.13 Publication imprimée à la demande

Une publication imprimée à la demande peut recevoir un ISBN selon les règles de base édictées précédemment.

Par contre, une version imprimée à la demande d'une publication dont le contenu est spécialement adapté ou personnalisé pour un utilisateur, qui n'est destinée qu'à celui-ci et dont la distribution est très restreinte, ne doit pas recevoir d'ISBN.

5. Questions fréquentes à propos de l'ISBN

Qu'est-ce que la réforme du système de numérotation ISBN et pourquoi a-t-elle été entreprise ?

Depuis le 1^{er} janvier 2007, le système de numérotation ISBN est passé de 10 chiffres (9 chiffres et 1 chiffre de contrôle) à 13 chiffres (12 chiffres et 1 chiffre de contrôle).

En raison de l'augmentation des éditions électroniques et de la prolifération des éditions et des formats qui en résulte, il n'y aurait pas eu de numéros ISBN en nombre suffisant. Cette nouvelle numérotation accroît de façon substantielle la capacité numérique du système mondial de l'ISBN et le rend totalement compatible avec le système de code de l'EAN.UCC pour les produits (EAN-13).

Quelles différences y a-t-il entre l'ISBN, l'ISMN, l'ISSN, le code à barres, le droit d'auteur, le CIP et le dépôt légal ?

L'ISBN, l'ISMN et l'ISSN sont des systèmes de numérotation reconnus sur le plan international dans l'industrie de la publication et du commerce du livre. L'ISBN est principalement attribué aux livres, l'ISMN, aux partitions musicales et l'ISSN, aux publications en série. Bien que recommandée, leur utilisation n'est pas obligatoire et n'a pas pour fonction de protéger les droits d'auteur.

Le **code à barres** est un « code de représentation de caractères, qui est constitué d'une succession de traits et d'espaces parallèles de largeur variable, distribués selon une configuration linéaire, et qui peut être décodé au moyen d'un lecteur optique² ». Il existe une trentaine de sortes de codes à barres; le code

² Office québécois de la langue française, *Le grand dictionnaire terminologique*, [En ligne], 2007.
[www.oqlf.gouv.qc.ca]

EAN-13 permet d'insérer l'ISBN dans sa structure. Le code à barres est généralement imprimé en quatrième de couverture. Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'émet pas de codes à barres aux éditeurs; il faut se renseigner auprès des compagnies spécialisées dans le domaine et des imprimeurs.

Le **droit d'auteur** est « le droit exclusif de reproduire une œuvre créatrice ou de permettre à une autre personne de le faire. Il comprend le droit exclusif de publier, de produire, de reproduire, d'exécuter en public, de traduire, de communiquer au public par des moyens de télécommunication et, dans certains cas, de louer une œuvre³ ». Le Bureau du droit d'auteur est l'organisme fédéral chargé d'enregistrer les droits d'auteur au Canada (www.opic.gc.ca).

Le Programme de catalogage avant publication (**CIP**) est « offert gratuitement aux éditeurs canadiens » et il « rend d'immenses services au personnel des bibliothèques et des centres de documentation puisqu'il permet de cataloguer les livres avant leur publication et d'imprimer les données bibliographiques dans le volume ». De plus, « en participant au programme CIP, les éditeurs se donnent un outil supplémentaire pour faire connaître rapidement aux intervenants du milieu documentaire leurs nouvelles publications⁴ ».

³ *Le guide des droits d'auteur*, Ottawa, Office de la propriété intellectuelle du Canada, 2005. p. 20.

⁴ *Le CIP : programme de catalogage avant publication*, Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec. p. 1 et 2.

Le **dépôt légal** est basé sur une loi qui oblige les éditeurs à déposer des exemplaires de leurs documents pour que les bibliothèques nationales puissent conserver et mettre à la disposition du public les documents publiés sur leur territoire respectif.

Je fais la mise en page d'un document qui sera imprimé au Québec, mais dont l'éditeur est situé aux États-Unis. Qui peut obtenir un ISBN ?

L'ISBN est toujours donné à l'éditeur et non au concepteur graphique, au distributeur ou à l'imprimeur d'un livre. Dans ce cas-ci, l'éditeur fera la demande d'un ISBN auprès de l'agence américaine, puis transmettra le numéro à la personne responsable de la mise en page.

Où dois-je imprimer l'ISBN ?

En plus des endroits indiqués à la section 4.3, il est recommandé de placer l'ISBN après ou sous le titre du livre dans les catalogues, dans les dépliants publicitaires ou dans les références bibliographiques.

Une erreur a été commise lors de la transcription de l'ISBN et ce dernier est déjà imprimé dans le document. Que puis-je faire ?

Plusieurs erreurs sont possibles : inversion, chiffres en trop, chiffres en moins, saisie d'un mauvais chiffre, oubli d'attribuer un nouvel ISBN lors d'une deuxième édition, omission d'un ISBN d'ensemble quand cela est recommandé, attribution du même ISBN pour un livre du maître et un cahier d'exercices de l'élève, utilisation d'un ISBN d'un autre éditeur, etc. Toutes ces erreurs nuisent à l'identification du document.

À défaut de pouvoir modifier le numéro, il faudra au moins signaler l'erreur en insérant un papillon d'erratum dans le document. Si cela n'est pas possible, il faudra obtenir un autre numéro s'il y a une réimpression. En tout temps, avisez l'Agence ISBN.

J'ai perdu mon registre d'ISBN et je ne sais plus à quel numéro je suis rendu. Que puis-je faire ?

Si vous avez égaré votre registre d'ISBN, vous devez communiquer avec l'Agence ISBN qui pourra vous en faire une copie. Au préalable, vous devez établir une liste de tous les titres que vous avez publiés avec les ISBN attribués afin de savoir quels numéros ont déjà été utilisés. L'Agence ISBN pourra vous aider à compléter votre recherche à l'aide du catalogue Iris de BAnQ. Par la suite, elle vous expédiera une copie de votre registre.

Vous ne devez jamais inventer un numéro ou prendre le numéro attribué à votre dernière publication. Dans un tel cas, votre ISBN serait invalide et cela vous obligerait à procéder comme dans le cas d'une erreur dans l'impression du numéro ISBN.

Mon livre est déjà imprimé. Est-ce trop tard pour obtenir un ISBN ?

Si votre livre n'est pas encore distribué, il est possible de faire imprimer des étiquettes ou papillons d'erratum et de les inclure dans chaque livre. Si, par contre, des exemplaires ont déjà été distribués, il est trop tard pour obtenir un ISBN puisque, pour remplir son rôle d'identifiant, l'ISBN doit être inscrit dans tous les exemplaires d'une publication.

Je constate qu'on a attribué à un éditeur francophone canadien un préfixe ISBN débutant par le code « 0 », alors qu'il devrait débiter par le code « 2 ». Comment expliquer cela ?

Au Canada, le programme spécifique aux éditeurs francophones a été instauré en 1979. Avant cette date, les éditeurs du Canada francophone obtenaient un ISBN débutant par le préfixe « 0 ».

Un ISBN ne désigne pas la langue de publication du livre, mais le groupe linguistique auquel appartient un éditeur. Il se peut donc qu'un éditeur avec un nom en français préfère une liste d'ISBN l'identifiant comme éditeur anglophone. Dans ce cas, il doit faire une demande à Bibliothèque et Archives Canada. Peu importe le groupe linguistique auquel appartient un éditeur, celui-ci peut occasionnellement publier dans une autre langue et utiliser les numéros de sa propre séquence d'ISBN.

Je publie un livre en format papier et celui-ci sera également disponible sur notre site Internet en format PDF. Dois-je utiliser le même numéro ?

Non. Des formats de publication différents d'un même titre requièrent des ISBN différents. Cette règle s'applique à tous les titres d'une même édition publiés sous différents formats : PDF, HTML, publication brochée ou reliée, etc.

De quelle façon dois-je imprimer les numéros ISBN dans mon livre pour les différents formats d'un même titre ?

Tous les numéros s'inscrivent les uns au-dessous des autres, au verso de la page de titre, suivis de la mention du format entre parenthèses. Par exemple :

ISBN 978-2-550-99995-9 (br.)

ISBN 978-2-550-99996-6 (PDF)

ISBN 978-2-550-99997-3 (CD-ROM)

ISBN 978-2-550-99998-0 (HTML)

ISBN 978-2-550-51619-4 (version imprimée)

Je n'ai pas de maison d'édition et je publie un livre. Est-ce que je peux tout de même obtenir des ISBN ?

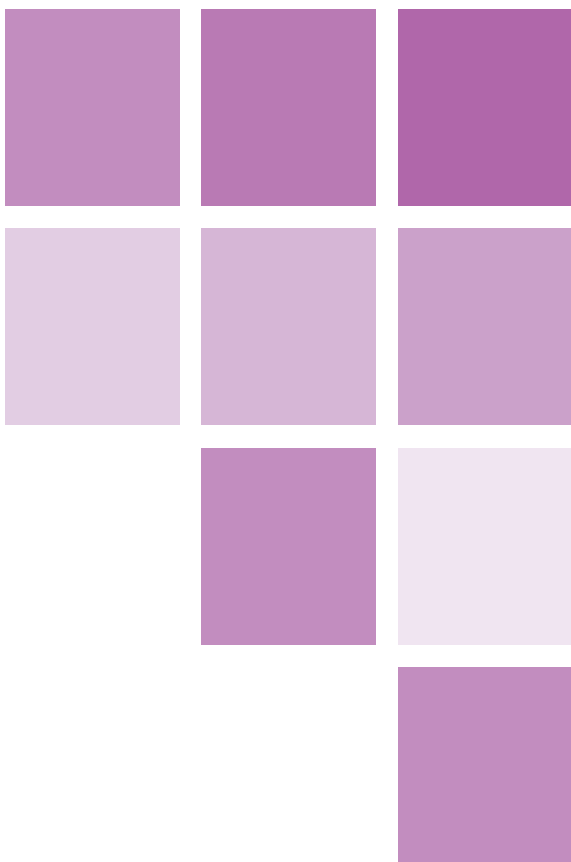
Oui. Un groupe, une organisation, une compagnie, un individu responsable de la production d'une publication ou tout organisme qui en finance le coût peut agir à titre d'éditeur et obtenir une séquence d'ISBN.

Je procède à la réimpression d'un livre publié avant 2007 qui avait déjà un ISBN selon l'ancienne norme, c'est-à-dire qu'il comptait 10 chiffres. Dois-je lui attribuer le même numéro ?

Oui, mais vous devez convertir ce numéro pour le rendre conforme à la nouvelle norme de l'ISBN à 13 chiffres. Depuis le 1^{er} janvier 2007, seul l'ISBN-13 est valide.

De quelle façon dois-je faire la conversion de mes anciens numéros ?

Un convertisseur est disponible gratuitement sur le site de l'Agence internationale de l'ISBN : **<http://isbn-international.org/converter/converter.html?lang=fr>**. Vous pouvez communiquer avec l'Agence ISBN si vous avez besoin de plus d'information.



Sources consultées

Le CIP : programme de catalogage avant publication, Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, [2007].

Feuillets de titre d'un livre (ISO 1086). Documentation et information, 3^e éd., Genève, Organisation internationale de normalisation, 1988. (Recueil de normes ISO; 1)

Information et documentation : numéro international normalisé du livre (ISBN), 4^e éd., Genève, Organisation internationale de normalisation, 2005. (Norme internationale; ISO 2108)

ISBN users' manual : international edition, 5^e éd., Berlin, International ISBN Agency, 2005.

Loi sur la taxe de vente du Québec (L.R.Q., chap. T-0.1, art. 198.1).

Norme internationale ISO 210, 4^e éd., Genève, ISO, 2005.

Office de la propriété intellectuelle du Canada. *Le Guide des droits d'auteur*, Ottawa, OPIC, 2005.

Le trajet de l'éditeur, Ottawa, Bibliothèque nationale du Canada, 1989.

Webographie

www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/infopro.htm?anc re=numeros/is-isbn.htm (Bibliothèque nationale de France)

www.afnil.org (Agence francophone pour la numérotation internationale du livre)

www.isbn-international.org (Agence internationale de l'ISBN)

w3.granddictionnaire.com (*Le Grand dictionnaire terminologique*)

ANNEXE I

Liste des documents auxquels des ISBN peuvent être attribués ou non

- Affiches : non
- Annuaire : oui
- Annuaire téléphonique : non
- Bases de données en ligne : non
- Blogues : non
- Brochures : oui
- Cahiers à colorier sans texte : non
- Carnets à remplir : non
- Cartes de vœux : non
- Cartes géographiques non vendues : non
- Cartes géographiques vendues : oui
- Cartes postales : non
- Cassettes musicales : non
- Cassettes non musicales : oui
- Catalogues commerciaux : non
- Courriels et autres correspondances électroniques : non
- Dépliants : non
- Disques : non
- Disques compacts musicaux : non
- Disques compacts non musicaux : oui
- Documents de moins de 5 pages : non
- Documents diffusés sur Internet : oui⁵
- Documents électroniques sur support non périodiques (CD-ROM, DVD-ROM) : oui
- Documents publiés à des fins publicitaires : non
- DVD vidéo : non⁶

⁵ Les produits en ligne doivent être des publications terminées et diffusées sous leur forme définitive.

⁶ À moins que le contenu soit à caractère éducatif ou didactique et comparable à celui de livres imprimés.

- Enregistrements sonores musicaux : non
- Enregistrements sonores non musicaux : oui
- Ensembles multisupports : oui
- Estampes : non
- Films : non
- Forums de discussion : non
- Jeux : non
- Journaux : non⁷
- Livres : oui
- Livres d'artistes : oui
- Livres sonores sur cassettes, CD ou DVD : oui
- Logiciels : oui
- Magazines : non⁷
- Manuscrits : non
- Microformes : oui
- Notices d'invention : non
- Partitions musicales : non⁸
- Périodiques : non⁷
- Publications à feuilles mobiles avec mises à jour : non⁷
- Publications à feuilles mobiles sans mises à jour : oui
- Publications annuelles : oui⁹
- Publications en braille : oui
- Reproductions d'œuvres d'art : non
- Revues : non⁷
- Sites Internet : non
- Thèses : non
- Tirés à part avec page de titre distincte : oui
- Vidéocassettes : non ⁶

⁷ Les journaux, revues, magazines et publications à feuilles mobiles avec mises à jour reçoivent plutôt un numéro ISSN.

⁸ Les documents du domaine musical reçoivent plutôt un numéro ISMN.

⁹ Les publications annuelles peuvent recevoir un ISBN et un ISSN.

ANNEXE II

Chiffre de contrôle de l'ISBN à 13 chiffres

L'emploi d'un chiffre de contrôle a pour but de se prémunir contre des erreurs causées par une éventuelle mauvaise transcription d'un ISBN.

Le chiffre de contrôle d'un ISBN à 13 chiffres doit être un chiffre de 0 à 9 inclusivement. Le chiffre de contrôle doit être le dernier de la chaîne de caractères de l'ISBN.

Le chiffre de contrôle d'un ISBN à 13 chiffres est calculé selon un algorithme à poids de module 10.

Lorsqu'un ISBN est indiqué sous une forme lisible à l'œil nu plutôt que par un lecteur optique, il doit être précédé des lettres ISBN. Il convient d'utiliser des traits d'union pour renforcer la lisibilité et offrir une meilleure compréhension de la structure interne du numéro sans qu'ils fassent pour autant partie intégrante du numéro même.

Exemple :

Cet exemple montre l'algorithme de module 10 pour calculer le chiffre de contrôle d'un ISBN à 13 chiffres (le chiffre de contrôle n'est pas connu).

Les 12 premiers chiffres de l'ISBN sont tour à tour multipliés par 1 et par 3. Le chiffre de contrôle est égal à 10 moins le résultat de la division par 10 de la somme des produits pondérés des 12 premiers chiffres, à une exception. S'il apparaît que ce calcul a pour résultat un 10 comme chiffre de contrôle, alors le chiffre de contrôle est 0.

Suivre les étapes ci-après pour calculer le chiffre de contrôle de l'ISBN 978-0-11-000222-?.

Étape 1 : Déterminer la somme des produits pondérés des 12 premiers chiffres de l'ISBN.

Exemple de calcul du chiffre de contrôle d'un ISBN à 13 chiffres

	Élément du préfixe			Élément du groupe d'enregistrement	Élément du déclarant		Élément de la publication					Chiffre de contrôle	Somme
	9	7	8				1	0	0	0	2	2	
ISBN				0	1	1						?	
Poids	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3	
Produit	9	21	8	0	1	3	0	0	0	6	2	6	56

Note : La longueur des éléments du groupe d'enregistrement, du déclarant et de la publication est variable; elle peut ne pas toujours être identique à celle de l'exemple du tableau ci-dessus. Les combinaisons de groupe d'enregistrement et de déclarant ne sont pas toutes valides.

Étape 2 : Diviser par 10 la somme calculée à l'étape 1 des produits pondérés des 12 premiers chiffres de l'ISBN et trouver le reste, de la façon suivante :

$$56/10 = 5 \quad \text{Reste} = 6$$

Étape 3 : Soustraire de 10 le reste trouvé à l'étape 2. La différence obtenue donne la valeur du chiffre de contrôle, à une exception. Si le reste obtenu à l'étape 2 est 10, le chiffre de contrôle est 0.

$$10 - 6 = 4$$

Chiffre de contrôle = 4

ISBN = 978-0-11-000222-4

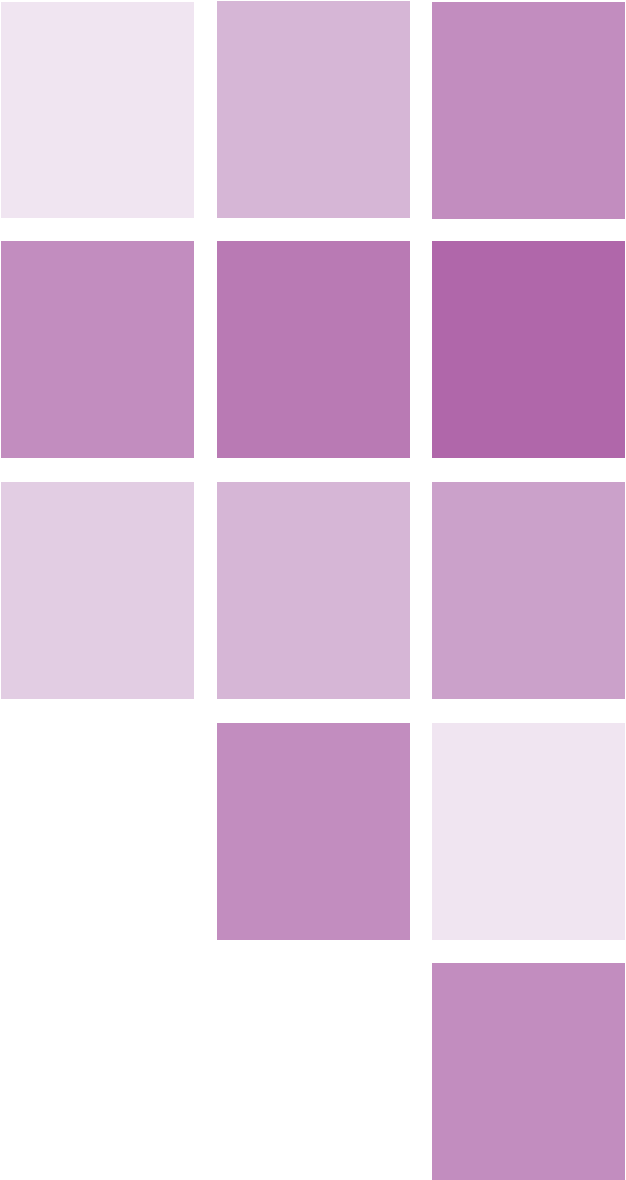
La formule mathématique suivante est une autre façon d'exprimer le mode de calcul du chiffre de contrôle :

Chiffre de contrôle = module 10 {10 - [module 10 (somme des produits pondérés des 12 premiers chiffres de l'ISBN)]}

Chiffre de contrôle = module 10 {10 - [module 10 (56)]}

Chiffre de contrôle = 4

La somme des produits pondérés des 12 premiers chiffres et du chiffre de contrôle doit être divisible par 10 sans aucun reste pour que l'ISBN soit valide.



ANNEXE III

Liste des sigles utilisés

AFNIL	Agence francophone pour la numérotation internationale du livre
BAnQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
CIP	Cataloguing in publication / Catalogage avant publication
EAN.UCC	Système international de numérotation des codes de produits
ISBN	International Standard Book Number / Numéro international normalisé du livre
ISO	International Standard Organization / Organisation internationale de normalisation
ISMN	International Standard Music Number / Numéro international normalisé de la musique
ISSN	International Standard Serial Number / Numéro international normalisé des publications en série

RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement supplémentaire ou pour obtenir un formulaire de demande de numéro(s) ISBN, veuillez vous adresser à :

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Agence ISBN
2275, rue Holt
Montréal (Québec) H2G 3H1

Téléphone :

514 873-1101 poste 3785

Sans frais au Québec : 1 800 363-9028 poste 3785

Télécopieur :

514 873-4310

Courriel :

secteur privé : ***isbn@banq.qc.ca***

gouvernement du Québec : ***isbngouv@banq.qc.ca***

Le *Bottin des éditeurs francophones canadiens* fournit les coordonnées des éditeurs qui participent au système de numérotation ISBN. Il est disponible gratuitement sur notre site Internet à :

www.banq.qc.ca. Dans le menu de navigation de gauche sous « Services par clientèle », cliquez sur « du milieu de l'édition ».

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec

